

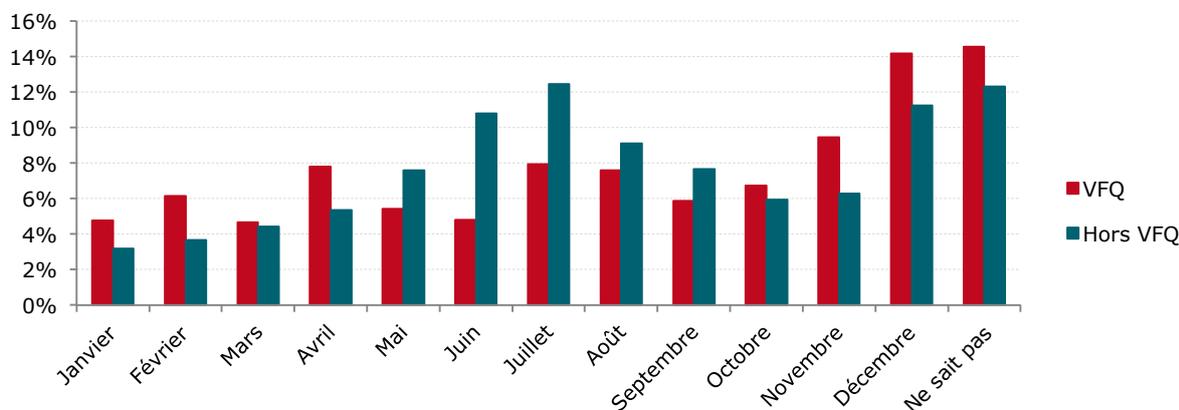
## Vols à la fausse qualité dans les résidences principales

Les vols sans effraction (VSE) dans les résidences principales des ménages font partie des atteintes aux biens que recense l'enquête annuelle « Cadre de vie et sécurité ». Lorsque le vol a lieu dans une dépendance ou dans le jardin du logement, par exemple, le ou les auteurs n'ont pas besoin d'entrer par effraction. En outre, l'entrée dans le logement même d'une victime peut se faire par effraction, ou sans effraction via une ouverture non verrouillée, ou en sonnant/frappant à la porte et en se présentant sous une fausse identité (représentant, postier, agent EDF, policier, etc.). Ce dernier procédé d'entrée sans effraction, dit « vol à la fausse qualité » (VFQ), présente des caractéristiques qui le distinguent des autres procédés<sup>1</sup>. On estime qu'en 2017, 252 000 ménages résidant en France métropolitaine ont été victimes de vols sans effraction dans leur résidence principale (0,9 % des ménages)<sup>2</sup>.

Sur l'ensemble de la période 2006-2017, 6,1 % des vols sans effraction étaient des vols à la fausse qualité. Cependant, la part de ces vols est de 13 % parmi les victimes de VSE résidant en appartement et de 9 % chez les ménages victimes résidants dans les villes de plus de 100 000 habitants ou en agglomération parisienne.

Les vols à la fausse qualité ont lieu dans le logement lui-même dans 84 % des cas, alors que c'est le cas pour seulement 35 % des autres vols sans effraction, qui ont lieu dans le jardin ou dans une dépendance du logement (respectivement 40 % et 26 %). Ceci pourrait être lié au fait que les VFQ nécessitent un contact avec au moins une personne du ménage victime, et qu'ils sont en majorité commis en appartement (c'est le cas pour 64 % des VFQ).

### ① Répartition selon le mois de commission, des vols à la fausse qualité (VFQ) et des autres vols sans effraction (Hors VFQ).



Source: Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007-2018, Insee-ONDRP-SSMSI.

Champ: Ménages ordinaires résidant en France métropolitaine, victimes d'un vol sans effraction dans leur résidence principale au cours de l'une des deux années précédant chaque enquête.

(1) L'article 311-4 du Code pénal prévoit une circonstance aggravante au délit de vol « Lorsqu'il est commis par une personne qui prend indûment la qualité d'une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ». Soulignons néanmoins que l'enquête couvre d'autres cas de vol à la fausse qualité.

(2) Au vu des faibles effectifs avant la pondération, on ne peut estimer avec précision le nombre de victimes de VFQ sur une année. Notons toutefois que sur l'ensemble de la période 2006-2017, on estime que 208 000 ménages ont été victimes de vol à la fausse qualité dans leur résidence principale..

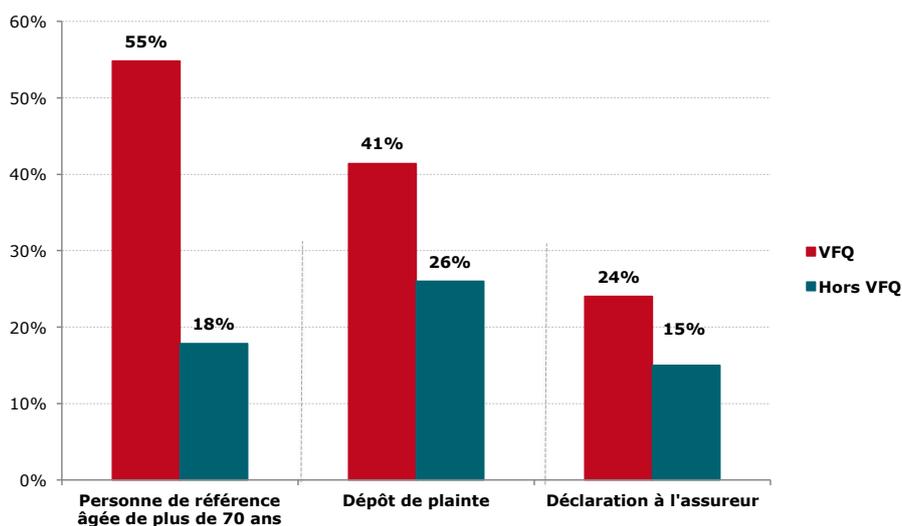
Plusieurs campagnes de sensibilisation contre ce type de vols sont menées par les services de police ou de gendarmerie ou par d'autres organismes auprès des personnes âgées, qui en sont l'une des principales cibles. Les résultats de l'enquête CVS révèlent que pour 55 % des ménages victimes de vol à la fausse qualité, la personne de référence est âgée de plus de 70 ans au moment de l'enquête<sup>3</sup>. C'est le cas pour 18 % seulement des autres vols sans effraction selon d'autres modes.

Selon qu'il s'agit d'un vol à la fausse qualité ou pas, les vols sans effraction sont différemment distribués sur les mois de l'année [1]. Les premiers sont plus fréquents entre octobre et avril (53 % des VFQ), tandis que les vols ayant d'autres modes opératoires le sont sur la période de mai à septembre (48 % des vols sans effraction hors VFQ).

Une autre différence entre les vols à la fausse qualité et les autres types de vol sans effraction concerne la nature des objets volés. La présence d'une personne du ménage victime pendant les faits contraignant les auteurs à la discrétion, les objets le plus volés lors de vols à la fausse qualité sont l'argent liquide, les cartes bancaires ou les chèques (45 % des cas), les bijoux (22 %) et les œuvres d'arts ou antiquités (7 %). Cette dernière catégorie d'objets volés n'est quasiment jamais déclarée par les victimes des autres types de vols sans effraction.

Suite à un vol à la fausse qualité, on estime qu'en moyenne 47 % des victimes déposent formellement plainte auprès de la police ou de la gendarmerie, tandis que ce taux est de seulement 26 % pour les victimes des autres types de vol sans effraction. De même, 24 % des victimes de vol à la fausse qualité l'ont déclaré auprès de leur assurance, alors que cette proportion ne dépasse pas 15 % chez les victimes des autres vols sans effraction.

## ② Comparaison des vols à la fausse qualité et des autres types de vols sans effraction selon l'âge de la personne de référence du ménage victime et des comportements de report de celui-ci auprès des autorités ou d'un assureur



Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007-2018, Insee-ONDRP-SSMSI.  
 Champ : Ménages ordinaires résidant en France métropolitaine, victimes d'un vol sans effraction dans leur résidence principale au cours de l'une des deux années précédant chaque enquête.

(3) La personne de référence du ménage n'est pas nécessairement la personne qui est entrée en contact avec le ou les auteurs. Cependant, les personnes âgées de plus de 70 ans ont plus de chance d'être présentes au domicile. Lors du choix de la personne de référence, la priorité est donnée à la personne active la plus âgée du ménage. L'Insee présente une [définition plus détaillée](#) sur son site.

## SOURCES ET DÉFINITIONS

### L'enquête « Cadre de vie et Sécurité »

L'enquête « Cadre de Vie et Sécurité » (CVS) est conduite au premier semestre de chaque année par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et l'ONDRP depuis 2007, et par le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) qui y est associé depuis sa création en 2014. Environ 16 000 ménages, qui constituent un échantillon représentatif des ménages résidant en France métropolitaine, sont interrogés sur les atteintes qu'ils ont pu subir au cours des deux années précédant chaque enquête.

Le rapport « Victimation 2017 et perceptions de la sécurité » de l'ONDRP, disponible [en ligne](#), présente de manière plus détaillée l'enquête CVS ainsi que les résultats de l'édition 2018 de celle-ci.

### Période de référence

Il a été nécessaire de cumuler les données de plusieurs enquêtes afin d'obtenir un échantillon suffisamment grand et donc des estimations et des résultats fiables. Ainsi, nous avons agrégé les réponses décrivant le vol sans effraction le plus récent, ayant eu lieu au cours de l'une des deux années précédant chacune des enquêtes CVS de 2007 à 2018.

## BIBLIOGRAPHIE

*Victimation 2017 et perceptions de la sécurité : Résultats de l'enquête Cadre de vie et sécurité 2018*, ONDRP, INHESJ, 2018.

*Rapport de l'enquête « Cadre de Vie et Sécurité 2018 »*, SSMSI, 2018.



INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES  
DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales  
Tél : +33(0)1 76 64 89 70 - Contact : [ondrp@inhesj.fr](mailto:ondrp@inhesj.fr)

Directrice de la publication : Hélène CAZAUX-CHARLES  
Rédacteur en chef : Christophe SOULLEZ